

Procès-verbal de la séance du Comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 28 novembre 2012 à 15 h 30 à l'Hôtel de Ville.

Présents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président
Mme Marie-Claude Lamarche
M. Michel Morin
M. Sylvain Tousignant

Sont également présents :
M. Denis Levesque, directeur général
M. Daniel Bélec, directeur de cabinet
M. Luc Papillon, directeur général adjoint
M. Patrick Robitaille, attaché politique
Mme Diane Legault, attachée de presse
Mme Francine Blain, trésorière
Me Denis Bouffard, secrétaire

Absents : M. Marc Campagna, vice-président
Mme Isabelle Lewis, chef du service des communications

CE-2012-1523-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2012-1524-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2012-1525-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 21 NOVEMBRE 2012

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du Comité exécutif tenue le 21 novembre 2012, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

CE-2012-1526-DEC DÉPÔT / PROCÈS-VERBAL / COMMISSION

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt du procès-verbal suivant :

- de la Commission de la sécurité publique et de la sécurité du milieu et des personnes (Comité de circulation) du 16 octobre 2012.
-

CE-2012-1527-REC REQUÊTES DE SIGNALISATION / 16 OCTOBRE 2012

Il est unanimement résolu, suite aux recommandations du Comité de circulation en date du 16 octobre 2012, de recommander au Conseil l'adoption de la signalisation mentionnée ci-dessous :

REQUÊTE

DÉTAIL

- | | |
|------------------|---|
| CC-2012-10-16/01 | Ajout d'un feu jaune clignotant à la traverse piétonnière du boulevard des Entreprises, face au Cégep de Terrebonne ; |
| CC-2012-10-16/02 | Ajout d'une traverse scolaire sur la rue de Melbourne, à la hauteur de l'école Vision ; |

- CC-2012-10-16/04 Installation de bollards sur la piste cyclable de la rue de Vilmur, à l'intersection de la rue de La Tesserie ;
- CC-2012-10-16/05 Installation de panneaux « stationnement interdit » des deux (2) côtés de la rue Piché, entre les rues Saint-Sacrement et Arthur-Sanscartier ;
- CC-2012-10-16/09 Installation de panneaux « stationnement interdit » sur la rue Lévis du côté ouest, entre Grande Allée et la fin du lot numéro 2 915 220 du cadastre du Québec (bâtiment abritant Le Trait d'Union, 1300, Grande Allée) ;
- CC-2012-10-16/10 Installation de panneaux « arrêt » dans les deux (2) directions sur la rue Normand, à l'intersection de la place de la Volière.

CE-2012-1528-DEC REQUÊTE INTRODUCTIVE D'INSTANCE / INDUSTRIELLE ALLIANCE, ASSURANCE AUTO ET HABITATION INC. / PLUIE DU 22 MAI 2012

ATTENDU QUE le 12 novembre 2012, la Ville de Terrebonne recevait une requête introductive d'instance de la compagnie Industrielle Alliance, Assurance Auto et Habitation inc. réclamant des dommages et intérêts suite aux dommages causés lors de la pluie du 22 mai dernier au 10780, rue Poirier pour un montant de 24 000\$;

ATTENDU le rapport de la firme Les Gestions F. Dumouchel ltée mentionnant que les installations de protection contre les refoulements de la résidence étaient non conformes ;

ATTENDU QU'il y a lieu de retenir les services d'un procureur pour comparaître et rédiger la défense de la Ville;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Judith Viens, assistant-greffier et responsable des affaires juridiques et archives à la Direction du greffe et affaires juridiques, que le Comité exécutif mandate la firme Champagne Perreault, avocats, pour comparaître et préparer la défense de la Ville dans le dossier de la Cour du Québec Industrielle Alliance, Assurance Auto et Habitation inc. c. Ville de Terrebonne (700-22-027992-121).

CE-2012-1529-DEC REQUÊTE INTRODUCTIVE D'INSTANCE / AXA ASSURANCES INC. / PLUIE DU 30 SEPTEMBRE 2012

ATTENDU deux (2) réclamations relatives aux pluies du 30 septembre 2010 pour le 605, rue de Serre pour un montant de 25 000\$ et pour le 2544, rue Patrick pour un montant de 19 988,15\$;

ATTENDU le rapport de M. Olivier Masson-Lefebvre, ingénieur de la firme Leroux, Beaudoin, Hurens et associés inc. indiquant que la responsabilité de la Ville semble engagée pour le 605, rue de Serres ;

ATTENDU QUE pour le 2544, rue Patrick il est impossible de faire la preuve que le réseau d'égout pluvial a été nettoyé et entretenu avant les événements ;

ATTENDU QUE l'événement du 30 septembre 2010 ne constitue pas une force majeure au sens de l'article 1470 C.c.Q. et de la jurisprudence puisqu'il s'agit d'une pluie ayant une récurrence de 0/12 ans ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'accepter la proposition de règlement hors cour pour le 605, rue de Serres et pour le 2544, rue Patrick selon la recommandation datée du 15 novembre 2012 de Me Daniel Champagne, avocat ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Judith Viens, assistant-greffier et responsable des affaires juridiques et archives à la Direction du greffe et affaires juridiques, que le Comité exécutif accepte la proposition de règlement hors cour pour les deux (2) réclamations en capital, intérêts et frais au montant de 30 729\$ payable à l'ordre de AXA Assurances inc, selon le tableau suivant :

Adresse	Cie d'assurance	Expert en sinistre	Règlement hors cour Capital, intérêts et frais
605, rue de Serres	25 000,00\$	24 584,00\$	17 208,00
2544, rue Patrick	19 988,15\$	19 316,00\$	13 521,00\$
TOTAL	44 988,15\$	43 900,00\$	30 729,00\$

À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2012-0380 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que le transfert budgétaire numéro 2012-0379, soumis par l'assistante-trésorière, au montant de 34 161\$, du poste budgétaire numéro 1-01-111-00-001 (taxes foncières générales) au poste budgétaire numéro 1-02-140-00-995 (réclamations), soit accepté.

Que le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le règlement hors cour à intervenir.

CE-2012-1530-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER / FONDS D'ADMINISTRATION

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, trésorière, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds d'administration au montant de 657 110,51\$ préparée le 22 novembre 2012.

CE-2012-1531-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER / FONDS DES IMMOBILISATIONS

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, trésorière, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds des immobilisations au montant de 101 900,73\$ préparée le 21 novembre 2012.

CE-2012-1532-DEC NOMINATION / PRÉPOSÉE AUX PRÊTS / DIRECTION DU LOISIR ET VIE COMMUNAUTAIRE

ATTENDU l'affichage du poste de préposé(e) aux prêts à la Direction du loisir et vie communautaire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, de nommer Mme Frédérique Chevalier au poste de préposée aux prêts à la Direction du loisir et vie communautaire à compter du 2 décembre 2012, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols blancs.

CE-2012-1533-REC SUSPENSION DISCIPLINAIRE SANS SOLDE / BLE-231012-RL / DIRECTION DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE

ATTENDU la recommandation du directeur des ressources humaines et du directeur de l'entretien du territoire relativement à l'imposition d'une (1) journée

ouvrable de suspension sans solde dans le dossier numéro BLE-231012-RL, et ce, à titre de mesure disciplinaire;

ATTENDU QUE le Comité exécutif a pris connaissance du rapport de M. Benoit Legault et de M. Michel Sarrazin relativement à l'imposition de cette mesure ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'imposition d'une (1) journée ouvrable de suspension sans solde, à être déterminée par la Direction de l'entretien du territoire, dans le dossier numéro BLE-231012-RL.

CE-2012-1534-REC SUSPENSIONS DISCIPLINAIRES SANS SOLDE / BLE-241012-GB, BLE-241012-JL, BLE-241012-DB ET BLE-241012-YF / DIRECTION DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE

ATTENDU la recommandation du directeur des ressources humaines et du directeur de l'entretien du territoire relativement à l'imposition d'une (1) journée ouvrable de suspension sans solde dans les dossiers numéros BLE-241012-GB, BLE-241012-JL, BLE-241012-DB et le BLE-241012-YF, et ce, à titre de mesure disciplinaire;

ATTENDU QUE le Comité exécutif a pris connaissance du rapport de M. Benoit Legault et de M. Michel Sarrazin relativement à l'imposition de cette mesure ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'imposition d'une (1) journée ouvrable de suspension sans solde, à être déterminée par la Direction de l'entretien du territoire, dans les dossiers numéros BLE-241012-GB, BLE-241012-JL, BLE-241012-DB et le BLE-241012-YF.

CE-2012-1535-REC SUSPENSION DISCIPLINAIRE SANS SOLDE / BLE-301012-RL / DIRECTION DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE

ATTENDU la recommandation du directeur des ressources humaines et du directeur de l'entretien du territoire relativement à l'imposition d'une (1) journée ouvrable de suspension sans solde dans le dossier numéro BLE-301012-RL, et ce, à titre de mesure disciplinaire;

ATTENDU QUE le Comité exécutif a pris connaissance du rapport de M. Benoit Legault et de M. Michel Sarrazin relativement à l'imposition de cette mesure ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'imposition d'une (1) journée ouvrable de suspension sans solde, à être déterminée par la Direction de l'entretien du territoire, dans le dossier numéro BLE-301012-RL.

CE-2012-1536-REC SUSPENSION DISCIPLINAIRE SANS SOLDE / BLE-021112-YF / DIRECTION DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE

ATTENDU la recommandation du directeur des ressources humaines et du directeur de l'entretien du territoire relativement à l'imposition d'une (1) journée ouvrable de suspension sans solde dans le dossier numéro BLE-021112-YF, et ce, à titre de mesure disciplinaire;

ATTENDU QUE le Comité exécutif a pris connaissance du rapport de M. Benoit Legault et de M. Michel Sarrazin relativement à l'imposition de cette mesure ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'imposition d'une (1) journée ouvrable de suspension sans solde, à être déterminée par la Direction de l'entretien du territoire, dans le dossier numéro BLE-021112-YF.

CE-2012-1537-REC SUSPENSION DISCIPLINAIRE SANS SOLDE / PISC-15112012-MD / DIRECTION DU LOISIR ET VIE COMMUNAUTAIRE

ATTENDU la recommandation du directeur des ressources humaines et du directeur du loisir et vie communautaire relativement à l'imposition de (3) journées ouvrables de suspension sans solde dans le dossier numéro PISC-15112012-MD, et ce, à titre de mesure disciplinaire;

ATTENDU QUE le Comité exécutif a pris connaissance du rapport de M. Benoit Legault et de M. Stephan Turcotte relativement à l'imposition de cette mesure ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'imposition de (3) journées ouvrables de suspension sans solde, à être déterminée par la Direction du loisir et vie communautaire, dans le dossier numéro PISC-15112012-MD.

CE-2012-1538-REC SUSPENSION DISCIPLINAIRE SANS SOLDE / BLA-22112012-MB / DIRECTION DE LA POLICE

ATTENDU la recommandation du directeur des ressources humaines et du directeur de la police relativement à l'imposition de (3) journées ouvrables de suspension sans solde dans le dossier numéro BLA-22112012-MB, et ce, à titre de mesure disciplinaire;

ATTENDU QUE le Comité exécutif a pris connaissance du rapport de M. Benoit Legault et de M. Guy Dubois relativement à l'imposition de cette mesure ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Guy Dubois, directeur de la police, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'imposition de (3) journées ouvrables de suspension sans solde, à être déterminée par la Direction de la police, dans le dossier numéro BLA-22112012-MB.

CE-2012-1539-DEC AUTORISATION / INCLUSION D'UNE GRILLE DE PONDÉRATION / DEVIS DE LA BILLETTERIE INFORMATISÉE / FORMATION DU COMITÉ DE SÉLECTION

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2012-1360-DEC autorisant la Direction de la police à aller en appel d'offres public afin de munir l'ensemble des véhicules de patrouille et de la sécurité routière d'une billetterie informatisée ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'adapter la grille de pondération considérant que les besoins technologiques sont très précis et que plusieurs liens sont nécessaires avec les différents logiciels existants ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Guy Dubois, directeur de la police, que le Comité exécutif approuve la grille de pondération qui sera utilisée dans le cadre de l'ouverture des soumissions pour l'acquisition de la solution de billetterie électronique policière, grille jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que le comité de sélection soit formé exceptionnellement des membres suivants :

- Me Marc Brochu, greffier de la Cour municipale à la Direction du greffe et affaires juridiques ;
- M. Gilles Picard, chef du service applications et projets à la Direction des technologies de l'information ;
- M. Benoit Charron, inspecteur au Service de police de Gatineau (*responsable de la billetterie informatisée*) ;
- M. Michel Grégoire, directeur adjoint de la Division surveillance du territoire, sécurité routière et événements spéciaux à la Direction de la police ;
- Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, à titre de conseiller juridique et secrétaire du comité de sélection.

CE-2012-1540-DEC TRANSFERT BUDGÉTAIRE / FINANCEMENT / VOLS DE FILS ET VANDALISME SUR LES LAMPADAIRES DANS LES PARCS

ATTENDU le rapport présenté par M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, relativement à un transfert budgétaire d'un montant de 53 481\$;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif autorise le transfert budgétaire pour un montant de 53 481\$ du poste budgétaire numéro 1-02-134-00-999 (mesures de redressement) au poste budgétaire numéro 1-02-751-00-522 (entretien terrains), et ce, tel que mentionné au rapport daté du 22 novembre 2012 et tel que mentionné au certificat de disponibilité de crédits no 2012-381 émis par l'assistante-trésorière et joint à la présente.

CE-2012-1541-DEC MANDAT / CHARGÉ DE PROJETS / ANNÉE BUDGÉTAIRE 2013/2014

ATTENDU QUE la Direction du génie et projets spéciaux va gérer de nombreux projets en 2013 et 2014 pour une valeur supérieure à 60M\$;

ATTENDU QUE de ce montant, un budget de 20M\$ sera alloué au programme de travaux TECQ II ;

ATTENDU QUE la réfection de la montée Masson et de l'intersection montée Masson et du boulevard des Seigneurs est inclus dans l'enveloppe budgétaire de TECQ II et que ces travaux nécessitent une attention particulière par rapport à leurs réalisations ;

ATTENDU QUE ces travaux doivent obligatoirement être terminés le 31 décembre 2013 et que d'autres travaux sont prévus pour l'année 2014 ;

ATTENDU QUE le personnel en place à la Direction du génie et projets spéciaux ne permet pas, par lui-même, d'assumer une bonne coordination de ces travaux ;

ATTENDU QUE l'engagement d'un ingénieur, chargé de projets, permettra de s'assurer d'un suivi des travaux TECQ II et une excellente coordination Ville-Consultants-Entrepreneur ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le Comité exécutif autorise le processus d'embauche d'un ingénieur, chargé de projets, pour l'année 2013 et l'année 2014.

Que les fonds soient pris à même les règlements numéros 539, 542 et 543.

**CE-2012-1542-REC MODIFICATION / PROTOCOLE / MARCHE DE NOËL
DE TERREBONNE / ACTION ÉVÉNEMENTS**

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2012-921-DEC autorisant la signature d'un protocole avec l'organisme Action Événements dans le cadre du Marché de Noël ;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier ledit protocole afin que ce dernier corresponde aux politiques municipales en vigueur notamment concernant le prêt de matériel mais également afin d'ajuster le soutien à l'organisme pour permettre la tenue de l'événement ;

Il est unanimement résolu sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et de la vie communautaire, que le Comité exécutif recommande au Conseil d'autoriser le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le protocole d'entente modifié, joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante, lequel remplace le protocole dont la signature était autorisée en vertu de la résolution du Comité exécutif numéro CE-2012-921-DEC.

CE-2012-1543-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 16h20.

Président

Secrétaire